



SEANCE DU 23 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages de la commune de Saint-Cassien, le vingt-trois juin deux-mille vingt cinq à 20h00, sous la présidence par Monsieur AILLOUD Laurent, Maire.

Etaient présents :

AILLOUD Laurent, AJOVALASIT Pierre-Jean, ARNOUX Michel, BURLON Sylvie, COTTAVE Françoise, COURTADE Pierre, DOSSENA Danièle, FAURE Damien, FESTAZ Christine, JOSSERAND Max, MOREAU Marie-Geneviève, PIERRE Mathieu, PROST-TOURNIER Isabelle

Etaient absents avec pouvoir :

CHARLOT Catherine donne pouvoir à MOREAU Marie-Geneviève, LUNARDI Patrick donne pouvoir à AILLOUD Laurent,

Étaient absents sans pouvoir :

Secrétaire de séance : COURTADE Pierre

DELIBERATION 2025-28 : NOUVELLE TARIFICATION LOCATION SALLE DES FÊTES 2026

Vu la délibération 2021-19 et 2024-16 portant sur les différents tarifs de l'espace Maurice Berthet ;

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les tarifs et les conditions de location ont évolué en 2021 et 2023. Lors de la commission finances du 15 mai 2025, les élus présents ont travaillé afin de proposer des nouveaux tarifs applicables à partir du 01 janvier 2026 sur certaines réservations.

Pour rappel ci-dessous les tarifs actuels de la salle des fêtes et en jaune les propositions de modification par la commission finances :

GRANDE SALLE ET PETITE SALLE :

Location aux particuliers habitant la commune :

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 200 €
- Location du samedi 15h00 au lundi 08h00 : 400 €
- Location du vendredi 15h00 au lundi 08h00 : 500 €

Cette somme peut être versée en une fois au moment de la réservation, ou en 2 fois avec un acompte de 100 € au moment de la signature du contrat et le complément le jour de la location.

LOCATION AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

- Gratuite dans la limite de 5 manifestations par association et par année civile (hors Assemblée Générale) dans le cadre prévu par le règlement des salles municipales.

LOCATION AUX PARTICULIERS EXTÉRIEURS, ENTREPRISES EXTÉRIEURES, ASSOCIATIONS
HORS TERRITOIRE CAPV :

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 500 €
- Location du samedi 15h00 au lundi 08h00 : 900 €
- Location du vendredi 15h00 au lundi 08h00 : 1200 €

La commune demande, lors de la signature, du contrat un acompte :

- ☐ De 300 € pour la location vendredi/samedi
- ☐ De 400 € pour la location samedi/lundi
- ☐ De 500 € pour la location vendredi/lundi

Ou le versement complet de la somme ci-dessus.

LOCATION AUX ASSOCIATIONS N'AYANT PAS LEUR SIÈGE À LA MAIRIE DE SAINT-CASSIEN
MAIS DANS UNE DES COMMUNES DE LA CAPV :

- Location du vendredi 15 h 00 au samedi 09 h 00 : 250 €
- Location du samedi 15 h 00 au lundi 08 h 00 : 400 €
- Location du vendredi 15 h 00 au lundi 08 h 00 : 450 €

POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

- Gratuité pour les associations ou autres organismes du Pays Voironnais
- Les Assemblées se déroulent prioritairement dans la salle des associations au gymnase ou à défaut dans la salle des mariages.

PETITE SALLE SEULE :

Location uniquement aux associations, entreprises, collectivités locales, organisme de formation pour des réunions ou activités sans but lucratif pour une durée de 24h :

- Tarif 100 € pour les extérieurs
- Gratuit pour les locaux et la CAPV
- Chèque de caution de 300 € obligatoire

CAUTIONS POUR TOUTES LES LOCATIONS DE L'ESPACE MAURICE BERTHET :

Caution pour dégradations :	800 €
Caution pour défaut d'entretien :	200 €
Caution pour clés :	100 €
Caution pour les poubelles :	100 €

Cette délibération prend effet le 01 janvier 2026 pour toute nouvelle réservation (pas d'application rétroactive). Par ailleurs, seuls les règlements par chèque sont acceptés.

Le Conseil vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de l'Espace Maurice Berthet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CONFORME.

A ST CASSIEN le 23 juin 2025,

Le Maire,
The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAINT-CASSIEN' with the year '(1890)' at the bottom. A handwritten signature in dark ink is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire par dépôt en préfecture de Grenoble le Et publication ou notification le
